

Règlement des jeux "I-GRATTAGE"

Article I : Organisation

LP Consult Ltd, Hadfield House, Library Street, Gibraltar, organise sur son site Internet www.i-grattage.com, plusieurs jeux à compter du 1 septembre 2012 et ceci pour une durée indéterminée.

Article II : Participation

Les jeux proposés sur le site www.i-grattage.com font intervenir le hasard. En la matière, LP Consult Ltd déclare se conformer à la législation en vigueur sur le sol français (qui s'apparente aux législations en vigueur dans les différents pays de la communauté européenne et la plupart des pays en général). Le participant doit préalablement vérifier qu'il accède au site à partir d'un état dont la législation l'autorise de manière générale à jouer et en particulier à jouer à des jeux faisant intervenir le hasard. Les jeux proposés sur le site fonctionnent dans le strict respect du hasard, à partir de fonctions informatiques courantes et reconnues pour leur efficacité à leur conférer un caractère véritablement aléatoire, garantissant une égalité de traitement de tous les participants. La participation à ces jeux gratuits et sans obligation d'achat est ouverte à toute personne physique majeure résident en France, (A l'exclusion des salariés et représentants de la société organisatrice, de ses partenaires, et de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et des membres de leur famille) disposant d'une connexion à Internet et d'une adresse email valide. La participation est limitée à un seul compte par personne (même nom, même adresse). La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. Il est interdit d'utiliser directement ou indirectement, tous modes d'interrogations ou de requête automatisé au site, de tenter de modifier les jeux proposés, les résultats ou le gagnant des jeux. Toute tentative avérée ou tout essai entraînera automatiquement l'exclusion du participant. Tout formulaire d'ouverture de compte incomplet, illisible, ou envoyé sous une autre forme que celle prévue sera considéré comme nul. Sauf stipulation contraire expresse de l'organisateur, les crédits d'un Compte Joueur ne sont pas cessibles au profit de tiers, ni attribuables au profit d'une autre personne ayant participé ou non au Jeu. Les Membres n'étant autorisé à créer qu'un seul Compte Joueur, ils ne pourront prétendre aux gratifications données par L'organisateur aux Membres pour leur inscription au Site une fois et une seule.

Article III : Modalités

Pour participer, il suffit de se connecter sur le site, d'ouvrir un compte en remplissant le formulaire d'inscription, de le valider puis de jouer à un ou plusieurs jeux proposés sur le site www.i-grattage.com. Pour jouer, il suffit de cliquer sur le jeu choisi, de taper la somme correspondante de crédits engagés, puis de valider sa participation. Le joueur peut à tout moment se faire rembourser ses crédits d'euros. Le Site est ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, sous réserve de problèmes techniques.

Article IV : Dotation

Ce jeu est doté de prix en euros de multiples de 0.50 comme ceci :
-0.50 euro-1.00 euro-1.50 euro -2.00 euros.....jusqu'à 100.000 euros.

Article V : Désignation des gagnants

Chaque jeu proposé permet de gagner des euros. Les gagnants seront informés par LP Consult Ltd instantanément par email. Les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée sur leur compte de jeu pour l'envoi de leurs lots. Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile (adresse postale ou/et Internet). Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité du gagnant et de l'ensemble de ses participations.

Article VI : Dépôt légal

Le règlement est déposé à la [Nom SCP], huissiers de justice associés - [Adresse SCP]. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par LP Consult Ltd dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est enregistré à la SCP huissiers de justice associés dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du jeu à l'adresse suivante :

**LP Consult
Hadfield House,
Library Street, Gibraltar**

Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur le site du jeu www.i-grattage.com. Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur.

Article VII : Remboursement des frais de jeu

En cas de débours, tout participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais de jeu. La demande de remboursement doit être envoyée par courrier, à l'adresse du jeu (Article VI), accompagnée

- D'un relevé d'identité bancaire (RIB),
- D'une photocopie d'un justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport),
- D'une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique, précisant la date et l'heure de la communication (ces données seront vérifiées, LP Consult Ltd. conservant en mémoire les dates et heures d'entrée et de sortie du jeu)

, au plus tard 30 jours après la date de clôture du jeu, cachet de la poste faisant foi. Ces justificatifs devront être obligatoirement au nom du joueur. LP Consult Ltd ne saurait être tenu responsable d'une utilisation non autorisée de la ligne téléphonique d'un tiers par le Joueur pour participer aux Jeux. Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur. Le montant des photocopies nécessaires à la demande de remboursement sera remboursé sur la base forfaitaire de 0.05 euros l'unité, sur justificatif. Une seule demande de remboursement par participant inscrit par jeu, par mois et par enveloppe (même nom, même adresse). Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Article VIII : Connexion et utilisation

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

LP Consult Ltd décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.

Article IX : Litiges et responsabilités

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement Général étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. En cas de différence entre la version du règlement déposée auprès de l'étude d'huissier de Justice et la version du règlement accessible en ligne, seule la version déposée chez l'huissier de Justice prévaudra. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. LP Consult Ltd tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement en accord avec la [Nom SCP], huissiers de justice associés. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités des jeux ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation seul sera recevable, un courrier en recommandée avec accusé de réception dans un délai de 1 mois après la proclamation des résultats. LP Consult Ltd se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu dans le respect de l'article VI. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. LP Consult Ltd pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs de ces fraudes.

Article X : Remises de lots

Du fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent LP Consult Ltd à utiliser leurs nom, prénom, adresse postale ou Internet dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné, et ceci pour une durée maximale de 2 ans. LP Consult Ltd ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, intervenus lors de la livraison des lots. Les lots non réclamés en instance postale ou retournés dans les 30 jours calendaires suivant leur envoi, seront perdus pour le participant et demeureront acquis à LP Consult Ltd. Les gagnants renoncent à réclamer à la société organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

Article XI: Convention de Preuve

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes de jeu de LP Consult Ltd ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatif au jeu.

Article XII: Attribution de compétence

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

Article XIII: Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu, disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à LP Consult Ltd.

Article XIV : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

Article XV : Dépôt du règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, déposé via [depotjeux.com](http://www.depotjeux.com) auprès de l'Etude COHEN-SKALLI-HOBA située 5 avenue Gabriel Péri BP42 93401 SAINT-OUEN CEDEX.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com>

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à la société organisatrice.

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.